

## 1. AGREEMENT

- 1.1. Parties. The terms and conditions set forth below, together with those appearing in this purchase order and any attachments hereto, including a Statement of Work (collectively, "Order"), constitute an agreement between AGILENT TECHNOLOGIES, INC., or any other AGILENT entity identified on the face of this purchase order, including any and all applicable subsidiaries ("AGILENT"), and the party identified in the "Issued To" box on the face of this purchase order ("Seller").
- 1.2. Precedence. In the event of a conflict between this Order and any other written agreement between the parties and specifically covering the same goods or services, the terms and conditions of such agreement shall prevail to the extent of such conflict. A conflict between the terms set forth herein and those set forth in an SOW will be resolved in favor of the SOW. Notwithstanding the above, this Order shall prevail over any differing or additional terms and conditions proposed by Seller, including, without limitation, those contained in any invoice.
- 1.3. No Modification. No modification of this Order shall be binding unless in writing and signed by an authorized representative of each party.

## 2. PRICES AND PAYMENT

- 2.1. Price. Seller shall sell to AGILENT the goods ("Goods") or services ("Services") shown in this Order at the prices specified. Any forecasts provided by AGILENT were provided as an accommodation to Seller, and shall not constitute a commitment of any type by AGILENT. Except as otherwise provided in this Order, prices are exclusive of applicable freight charges and duties.
- 2.2. Taxes. AGILENT shall be responsible for any applicable sales taxes, provided Seller has submitted appropriate information or documentation to allow AGILENT to recover such taxes as appropriate. AGILENT shall include such taxes with the payment or provide Seller with the appropriate information or documentation to support exemption from such taxes. AGILENT shall have no other or further liability to Seller with respect to any tax, duty, levy or like imposition for which Seller may be liable as a result of the supply of the Goods or Services.
- 2.3. E-Commerce System. Seller shall submit to AGILENT correct, itemized invoices of all charges for the Good or Services. Seller shall establish an electronic Seller account through such third party internet-based platform as Agilent may require from time to time, through which Seller shall submit invoices to and receive purchase orders from Agilent (the "E-Commerce System"). The electronic Seller account will be established within 30 days of the date of this Order. If Agilent has established an E-Commerce System applicable to this Agreement, the use of the E-Commerce System is a material obligation of Seller, and Agilent will not pay any invoice unless Seller has submitted such invoice through the E-Commerce System.
- 2.4. Payment. Unless indicated otherwise on the face of this purchase order, payment shall be due forty-five (45) days after the latter of AGILENT's receipt of either an appropriate invoice from Seller or the relevant Goods or Services. AGILENT may deduct from such payment any monies owed by Seller to AGILENT.
- 2.5. Not Acceptance. Payment by AGILENT shall neither constitute acceptance of the Goods or Services, nor impair AGILENT's right to inspect such Goods or Services or invoke any available remedies.

## 3. SHIPMENT AND DELIVERY

- 3.1. Shipment Terms. Seller shall ship Goods in the method identified by AGILENT to permit Seller to meet the delivery date(s) identified by AGILENT on the face of this purchase order ("Delivery Date"). If Seller ships by any other method, Seller shall pay any resulting increase in the cost of freight. Except as specified below, shipments of Goods shall be FCA (Incoterms 2010) Seller's

- place of shipment/export, and title and risk of loss or damage shall pass from Seller to AGILENT upon Seller's delivery of the Goods to the designated carrier at the place of shipment/export. If AGILENT agrees to pay for applicable freight charges and duties as part of the purchase price, shipment shall be DDP (Incoterms 2010), and title and risk of loss or damage shall pass from Seller to AGILENT upon Seller's delivery of the Goods to the "Ship To" address identified by AGILENT on the face of this purchase order.
- 3.2. Costs. Except as otherwise provided in this Order, AGILENT shall bear all shipping and transport expenses. Seller shall bear all expenses related to handling, packing, packaging, loading and delivery of Goods to the designated carrier, and loading of Goods onto carrier's conveyance.
  - 3.3. Packaging. Seller shall handle, pack and package the Goods so as to protect the Goods from loss or damage, in conformance with good commercial practice, AGILENT specifications, government regulations (including those applicable to chemicals and hazardous materials) and other applicable requirements. Without limiting the generality of the foregoing sentence, Seller shall use packaging materials, including pallets, that are free of pests and comply with all applicable regulations regarding Solid Wood Packing Materials; Seller shall use recycled or reusable packaging materials and minimize the number of different types of packaging materials whenever possible; and Seller shall comply with all applicable requirements regarding packaging recycling, re-use and return, and furnish to AGILENT, upon request, information or documentation of Seller's compliance. Seller shall be responsible for any loss or damage due to its failure to handle, pack and package the Goods in a proper and lawful manner; AGILENT shall not be required to assert any claims for such loss or damage against the carrier involved. In each shipment, Seller shall include a packing list that contains the following: (a) this Order number; (b) the AGILENT part number; (c) the quantity shipped; and (d) the requested delivery date. The information on the packing list must agree with the information on Seller's invoice.
  - 3.4. Prospective Failure. Failure to meet the Delivery Date specified on the face of this Order shall constitute a breach of this Order. Seller shall give AGILENT notice of any prospective failure to ship Goods or provide Services in time to meet the Delivery Date. If only a portion of Goods is available for shipment to meet the Delivery Date, Seller shall ship the available Goods unless directed by AGILENT to reschedule shipment. If only a portion of the Services can be performed on the Delivery Date, Seller shall perform such Services unless directed by AGILENT to reschedule performance. Partial deliveries shall be deemed late shipments and be considered complete only when all Goods and Services have been shipped. Notwithstanding the above, upon Seller's notice of any prospective failure to ship Goods or provide Services in time to meet the Delivery Date, AGILENT reserves the right to terminate the Order and any subsequent Orders without any charge or liability.
  - 3.5. Late Shipment. If, due to Seller's failure to ship Goods in a timely manner, the identified method of transportation would not permit Seller to meet the Delivery Date, Seller shall ship the Goods by air transportation or other means acceptable to AGILENT, and shall pay for any resulting increase in the cost of freight.
  - 3.6. Early Shipment. If AGILENT receives any shipment more than three working days prior to the Delivery Date, AGILENT may either return the Goods or delay processing the corresponding invoice until the Delivery Date.
  - 3.7. Non-Complying Goods. Seller shall be responsible for all risk and expenses, including transportation charges, associated with (a) the return of all Non-Complying Goods (as defined in section 6.1 below), over shipments, and early shipments returned by AGILENT to Seller; and (b) the shipment to AGILENT by Seller of all repaired, replacement and reworked Goods.

## 4. CHANGES

- 4.1. Change or Cancellation. AGILENT may, without any charge or liability, change or cancel any portion of this Order, provided AGILENT gives Seller notice (a) for customized Goods or Services (i.e., supplied exclusively in accordance with AGILENT's designs or specifications), at least thirty (30) calendar days prior to the Delivery Date; and (b) for all other Goods or Services at any time prior to shipment.
- 4.2. Actual Costs. If AGILENT changes or cancels any portion of this Order after the time periods set forth above, AGILENT shall be responsible for any resulting costs incurred by Seller that cannot be avoided by commercially reasonable mitigation efforts.
- 4.3. Design or Specification Changes. AGILENT may, without any charge or liability, change, effective upon notice to Seller, AGILENT's designs or specifications at any time prior to shipment of corresponding Goods or receipt of corresponding Services. If any such change directly affects the prices or delivery schedules of Goods or Services, an equitable adjustment may be made, provided that Seller makes a written claim for an adjustment within 30 days of AGILENT's notice and prior to shipment of the Goods or provision of the Services, and provided that such equitable adjustment is documented in writing signed by authorized representatives of both parties. If, after reasonable and good-faith efforts, the parties are unable to agree upon the amount of the adjustment, AGILENT may terminate, without any charge or liability, this Order as to all Goods and Services affected.
- 4.4. No Process or Design Changes. Seller shall not, without the prior written consent of AGILENT, make any process or design changes affecting the Goods.

## 5. QUALITY AND WARRANTY

- 5.1. Quality Control. Seller shall maintain an objective quality program for all Goods and Services in accordance with (a) the latest revision of AGILENT's Supplier Quality Systems Requirements DWG A-5951-1665-1; and (b) any general specification set forth in this Order or otherwise supplied by AGILENT. Seller shall furnish to AGILENT, upon request, a copy of Seller's quality program and supporting test documentation.
- 5.2. Conformance Defects and Liens. Seller warrants that all Goods and Services shall (a) conform strictly to the specifications, design criteria, descriptions, drawings, samples and other requirements described or referenced in this Order or provided by Seller; (b) be free from defects in design, materials and workmanship; and (c) be free of all liens, encumbrances and other claims against title.
- 5.3. Non-Infringement Warranty. Seller warrants that all Goods and Services do not and shall not infringe any patent, trademark, copyright, trade secret or other intellectual property right of a third party.
- 5.4. General Warranties. Seller warrants that (a) Goods are new and do not contain any used or reconditioned parts or materials, unless otherwise specified or approved by AGILENT; (b) Goods are manufactured by or for the original manufacturer and do not contain any counterfeit materials. (c) Goods and results of the Services do not use or incorporate any freeware, shareware or open source software, unless otherwise specified or approved by AGILENT; and (d) all Services shall be performed in a professional manner.
- 5.5. Duration of Warranties. Seller's warranties of conformance, defects and liens shall be in effect for the longer of either (i) Seller's normal warranty period, or (ii) one year following the date of acceptance of the Goods or Services by AGILENT. All other warranties provided by Seller under this Order shall be in effect perpetually.

## 6. NONCOMPLYING GOODS AND SERVICES

- 6.1. AGILENT's Options. In addition to the remedies specified in Section 10 below, if any Goods or Service is defective or otherwise not in conformity with the

- requirements of this Order ("Non-Complying Goods" and "Non-Complying Services", respectively), AGILENT may either (a) return the Non-Complying Goods for repair, replacement or reworking at Seller's expense; (b) repair the Non-Complying Goods itself and recover its reasonable expenses of repair from Seller; or (c) require Seller to re-perform the Services at Seller's expense.
- 6.2. Time for Compliance. If AGILENT returns the Non-Complying Goods, Seller shall return the repaired, replacement or reworked Non-Complying Goods no later than five working days after receipt of the Non-Complying Goods from AGILENT. If AGILENT requires Seller to re-perform the Non-Complying Services, Seller shall re-perform the Services within five working days after notice from AGILENT that Services are defective or not in conformity with the requirements of this Order. The cure period specified in Section 10.1 below shall apply only once to any breach of this section 6.
- 6.3. Failure to Provide Complying Goods. If Seller fails to return repaired, replacement or reworked Goods to AGILENT within five working days of receipt of Non-Complying Goods, AGILENT may reject the Non-Complying Goods, and Seller shall reimburse AGILENT all associated costs paid by AGILENT. If AGILENT rejects the Non-Complying Goods, AGILENT may terminate this Order and procure, upon such terms and in such manner as AGILENT deems appropriate, replacement goods. Seller shall reimburse AGILENT upon demand for all additional costs incurred by AGILENT in purchasing any such replacement goods.
- 6.4. Failure to Re-Perform Services. If Seller fails to satisfactorily re-perform the Services within five working days after notice from AGILENT, AGILENT may terminate this Order and procure, upon such terms and in such manner as AGILENT deems appropriate, replacement services. Seller shall reimburse AGILENT upon demand for all associated costs paid by AGILENT for the Services, as is equitable under the circumstances, and for all additional costs incurred by AGILENT in purchasing any such replacement services.
- 6.5. End-of-Life Returns. Where lawfully required, Seller shall accept from AGILENT, without any charge or liability to AGILENT, any material included in the Goods or their packaging by return freight prepaid by AGILENT.

## 7. LICENSE

- 7.1. License Grant. If Goods include software, Seller grants to AGILENT a non-exclusive, royalty-free, worldwide license to use, import, reproduce, and distribute the software in object code form for internal use directly or as integrated into AGILENT products. Seller also grants to AGILENT a non-exclusive, royalty-free, worldwide license to use, import, distribute and offer for sale any copies of the software purchased that remain in the original shrink-wrapped packaging. If Goods include documentation, Seller grants to AGILENT a non-exclusive, royalty-free, worldwide license to use, reproduce, distribute and prepare derivative works in AGILENT's name all documentation furnished by Seller. AGILENT may reproduce such documentation without Seller's logo or other identification of source, subject to affixing copyright notices to all copies of documentation, and Seller hereby waives and shall cause to be waived all applicable moral rights with respect to such documentation. These rights with respect to software and documentation shall extend to (a) third parties to use and reproduce the Goods for AGILENT's internal use; and (b) third-party channels of distribution.

## 8. INDEMNIFICATION, INTELLECTUAL PROPERTY AND CONFIDENTIAL INFORMATION

### 8.1 Intellectual Property in Results of Services

- 8.1.1 "Intellectual Property" or "IP" shall mean all inventions, patents (including without limitation applications divisions, reissues, reexaminations, terms extensions, continuations, and any foreign counterparts), works of authorship, copyrights (including without limitation registrations,

applications and derivatives), trademarks (including without limitation service marks, trade dress, and other marks identifying a party or its products), designs, processes, mask works, trade secrets, domain names, proprietary technical information and other similar proprietary information tangible and intangible, whether or not registered or registrable.

- 8.1.2 "Pre-existing IP" means IP conceived or developed prior to or independent of performance of this Order. Seller will retain full right, title and interest in and to any Pre-existing IP. Seller will not use any Pre-existing IP in connection with this Order without first obtaining from the owner any rights necessary to enable Seller to fully comply with the terms of this Order.
- 8.1.3 Seller hereby agrees to and does irrevocably assign and transfer to Agilent all of its worldwide IP in and to all results of the Services. At Agilent's sole expense, Seller shall execute any documents and take all additional steps as reasonably requested by Agilent to perfect, record, and register such assignment.
- 8.1.4 Seller hereby grants to Agilent a non-exclusive, worldwide, royalty-free, irrevocable, perpetual, transferable license with right to sublicense any Pre-existing IP to the extent necessary for Agilent's full enjoyment and commercial exploitation of the results of the Services as reasonably contemplated by the Order.
- 8.1.5 Indemnification. Seller agrees to defend, indemnify and hold harmless AGILENT and its affiliates, subsidiaries, assigns, subcontractors and customers from and against all claims, losses, demands, fees, damages, liabilities, costs, expenses (including attorneys' fees), obligations, causes of action, suits or injuries of any kind or nature arising from, in connection with or related in any way to any breach or alleged breach of any of the warranties made by Seller or any act or omission of Seller in the performance of this Order.
- 8.2. Infringing Goods And Services. Without limiting the above remedy, if AGILENT's use of any Goods or receipt of any Service is enjoined because of any actual or claimed infringement of patent, trademark, copyright, trade secret or other intellectual property right of a third party (collectively, "Infringing Product"), Seller shall at its expense use its best efforts to procure the right for AGILENT to continue using or receiving the Infringing Product. If Seller is unable to do so, Seller shall at its expense (a) replace the Infringing Product with non-infringing goods or service (as applicable) without loss of functionality; (b) modify the Infringing Product to be non-infringing; or (c) if unable to replace or modify the Infringing Product, refund in full all costs paid by AGILENT for the Infringing Product and reimburse AGILENT upon demand for all additional costs incurred by AGILENT in purchasing any replacement goods or services.
- 8.3. Removal of AGILENT's Trademarks. Unless otherwise specified or approved by AGILENT, Seller shall remove AGILENT's name and any of AGILENT's trademarks, trade names, insignia, part numbers, symbols or decorative designs from all Goods rejected or returned by AGILENT or not sold or shipped to AGILENT.
- 8.4. Confidential Information. Except as required to supply Goods or Services pursuant to this Order or as otherwise instructed by AGILENT, Seller shall not use or disclose any confidential information of AGILENT. Confidential information includes, without limitation, all information designated by AGILENT as confidential; all information or data concerning AGILENT's Goods (including the discovery, invention, research, improvement, development, manufacture or sale thereof) or general business operations (including costs, forecasts, profits, pricing methods and processes); information obtained through access to any AGILENT information assets systems ("IA/S"), including but not limited to, computers, networks and voice mail; and any other information that is of such a nature that a reasonable person would believe it to be confidential.

- 8.5. Limited IA/S Access. Seller's access to AGILENT's IA/S is limited to those specific IA/S, time periods and personnel authorized by AGILENT, and is subject to AGILENT information protection policies. Any other access is expressly prohibited. Seller warrants that it shall comply with these obligations and that access granted hereunder shall not impair the integrity and availability of AGILENT's IA/S. AGILENT may audit Seller to verify compliance. Seller warrants that each employee, agent or subcontractor who performs work pursuant to this Order has been informed of the obligations contained herein and has agreed to be bound by them.

## 9. LEGAL COMPLIANCE

- 9.1. General Compliance. Seller shall comply with all applicable laws, rules, and regulations. Without limiting the generality of the foregoing sentence, Seller warrants the following:
- 9.1.1. Environmental Compliance. All Goods and their packaging shall comply with all applicable environmental, health and safety (EHS) laws, rules and regulations, including The General Specification for the Environment (GSE) DWG A-5951-1745-1.
- 9.1.2. Chemical Substances. Each chemical substance contained in Goods is on the inventory of chemical substances compiled and published by the U.S. Environmental Protection Agency pursuant to the Toxic Substances Control Act; and all required Material Safety Data Sheets, Chemical Safety Data Sheet and other product-content information shall be provided to AGILENT prior to or with the shipment of the Goods and shall be complete and accurate. Seller shall provide product material chemical composition data upon request to verify compliance with applicable product chemical content restrictions.
- 9.1.3. Substance Classification. No Goods nor any component of any Goods contains any "Class I substance" or "Class II substance" as those terms are defined by U.S. law at 42 U.S.C. Section 7671, as now in existence or hereafter amended; or has been manufactured with a process that uses any Class I substance or Class II substance within the meaning of U.S. law at 42 U.S.C. Section 7671j (d) (2), as now in existence or hereafter amended.
- 9.1.4. Invoice Certification. As a condition precedent to payment thereof, Seller shall, upon request, certify each invoice as follows: "We certify that contract deliverables listed hereon were produced in compliance with all applicable requirements of Sections 6, 7, and 12 of the U.S. Fair Labor Standards Act, as amended, and of regulations and orders of the U.S. Department of Labor issued under Section 14 thereof. We further certify that any and all additional contract deliverables shall be produced in compliance with the same requirements."
- 9.1.5. Procurement Regulations. If the Goods and Services are to be sold by AGILENT under a contract or subcontract with the U.S. government, all applicable procurement regulations required by U.S. law or regulation to be inserted in contracts or subcontracts apply to this Order.
- 9.1.6. C-TPAT. In connection with providing Goods and Services to AGILENT, Seller shall comply with Customs-Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT) or equivalent supply chain security measures. When requested by AGILENT, Seller shall demonstrate compliance by providing certification thereof to AGILENT.
- 9.1.7. ESR. Supplier shall comply with AGILENT's Supplier Environmental and Social Responsibility (ESR) Code of Conduct (available at [http://www.agilent.com/environment/Supplier\\_ESR\\_Code\\_of\\_Conduct.pdf](http://www.agilent.com/environment/Supplier_ESR_Code_of_Conduct.pdf))
- 9.2. Other Requirements. AGILENT will have the right, upon reasonable request, to review Seller's processes, books, records, and accounting practices, and compliance with AGILENT's Supplier Environmental and Social Responsibility (ESR) Code of Conduct for any transactions related to this Order until five (5)

years after delivery of the Goods and/or Services. Seller will maintain complete records including but not limited to the costs of all materials and services purchased, work subcontracted to other parties and all payroll costs. All records will be maintained in accordance with GAAP or like accounting rules in other jurisdictions and in such manner as may be readily audited. A failure to provide such records upon AGILENT'S request shall be deemed a material breach of this Order.

#### 10. BREACH

- 10.1. Breach by Seller. If Seller breaches any provision of this Order, AGILENT may terminate the whole or any part of this Order, unless Seller cures the breach within ten (10) working days after receipt of AGILENT's notice of breach.
- 10.2. Definition of Breach. For purposes of section 10.1 above, the term "breach" shall, without limitation, include (a) any proceeding, whether voluntary or involuntary, in bankruptcy or insolvency by or against Seller; (b) the appointment, with or without Seller's consent, of a receiver or an assignee for the benefit of creditors; (c) Seller's failure to provide AGILENT, upon request, with reasonable assurances of performance; or (d) any other failure by Seller to comply with this Order.
- 10.3. Termination. In the event that AGILENT terminates this Order in whole or in part as provided above, AGILENT may procure, upon such terms and in such manner as AGILENT deems appropriate, replacement goods or services, and Seller shall reimburse AGILENT upon demand for all additional costs incurred by AGILENT in purchasing such replacement goods or services.
- 10.4. Rights and Remedies. The rights and remedies granted to AGILENT pursuant to this Order are in addition to, and shall not limit or affect, any other rights or remedies available at law or in equity.

#### 11. IMPORT/EXPORT REQUIREMENTS

- 11.1. General Compliance. Seller shall comply with all applicable import and export requirements, and shall furnish to AGILENT, upon request, information or documentation of Seller's compliance, as well as any other information or documentation required to enable AGILENT to comply with such requirements applicable to its receipt of any Goods. Without limiting the generality of the foregoing sentence, Seller warrants the following:
  - 11.1.1. Certification. Upon AGILENT's request, Seller shall provide AGILENT with an appropriate certification stating the country of origin for Goods, sufficient to satisfy the requirements of (a) the customs authorities of the country of receipt; and (b) any applicable export licensing regulations, including those of the United States.
  - 11.1.2. Required Marking. All Goods shall be marked (or the container shall be marked if there is no room on the Goods themselves or unless exempted from marking) with the country of origin.
  - 11.1.3. Commercial Invoice. Seller shall issue a commercial invoice containing, without limitation, the following information: invoice number, invoice date, name and address of the shipper, name and address of the seller (if different from the shipper), name and address of the consignee, name and address of the buyer (if different from the consignee), a detailed description of the Goods, model number, AGILENT part-numbers, serial number of Goods (if goods are serialized), AGILENT-assigned Harmonized Tariff Schedule (HTS) number for the destination country, order number, box number, total number of boxes, total box weight (in kilograms), country of origin, quantities in the weight and measure of the country to which the Goods are shipped, unit price of each Good, value of any customs assists, total invoice value, currency of the invoice, invoice type, Incoterms 2010 term of sale, carrier name and bill of lading number. The invoice must be

issued in the language required by the country to which the Goods are shipped.

- 11.2. Importer of Record. If any Goods are imported, Seller shall when possible allow AGILENT to be the importer of record, unless otherwise specified or approved by AGILENT. If AGILENT is not the importer of record and Seller obtains duty drawback rights to the Goods, Seller shall furnish to AGILENT, upon request, information and documentation required by the customs authorities of the country of receipt to prove importation and to transfer duty drawback rights to AGILENT.

#### 12. MISCELLANEOUS

- 12.1. No Assignment. Seller shall not assign its rights or obligations without AGILENT's prior written consent. Any attempted delegation or assignment shall be void.
- 12.2. Waiver. The waiver of any term or condition of this Order must be in writing. No such waiver shall be construed as a waiver of any other term or condition, nor as a waiver of any subsequent breach of the same term or condition.
- 12.3. Choice of Law. Without reference to any conflict of laws provisions, this Order shall be interpreted and governed by the laws of the state or locality of the "Ship To" address identified by AGILENT on the face of this purchase order. Seller hereby consents to the jurisdiction and venue of the courts of such state or locality.
- 12.4. LIMITATION OF LIABILITY. TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, UNLESS EXPRESSLY PROVIDED OTHERWISE, IN NO EVENT SHALL EITHER PARTY BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES BASED ON CONTRACT, TORT OR OTHER LEGAL THEORY. NOTWITHSTANDING THE FOREGOING, SELLER SHALL BE RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGES OF ANY KIND UNDER SECTIONS 8 AND 9 ABOVE AND FOR CLAIMS OF BODILY INJURY OR DEATH.
- 12.5. Non-Restrictive Relationship. Nothing in this Order shall be construed to preclude AGILENT from producing, distributing or marketing the same or similar goods or services as the Goods or Services provided under this Order or purchasing such same or similar goods or services from other third parties.
- 12.6. Severability. If a body of competent jurisdiction holds any term or provision of this Order to be invalid or unenforceable, such term or provision will be construed, limited or, if necessary, severed to the extent necessary to eliminate such invalidity or unenforceability, and the other provisions of this Order will remain in full force and effect.
- 12.7. Insurance. When providing Services to Agilent, Seller will secure and maintain insurance providing coverage for liabilities to third parties for bodily injury (personal injury) and damage to property in amounts sufficient to protect AGILENT in the event of such injury or damage, and will be in compliance with any and all laws, regulations or orders. Seller further will maintain such additional types and limits of insurance as is customary for a company of similar size and similar operations to Seller in the jurisdiction or jurisdictions in which Seller's operations take place.

## MODALITÉS DU BON DE COMMANDE

## 1. ENTENTE

- 1.1 **Parties** : Les modalités énoncées ci-après, ainsi que celles figurant au recto du présent bon de commande et dans les annexes jointes aux présentes notamment le Statement of Work (SOW) (collectivement appelés le « bon »), constituent l'entente entre AGILENT TECHNOLOGIES, INC. ou toute autre entité d'AGILENT dont le nom figure au recto du présent bon de commande, y compris toutes les filiales appropriées (« AGILENT »), ainsi que la partie dont le nom figure dans la case « Émettre à » au recto du présent bon de commande (le « vendeur »).
- 1.2 **Priorité** : Si le présent bon est incompatible avec toute autre entente écrite conclue par les parties, laquelle porte spécifiquement sur les mêmes biens ou services, les modalités de pareille entente ont priorité pour ce qui est de l'incompatibilité. Un conflit entre les présentes conditions et celles énoncées dans un SOW sera résolu en faveur du SOW Malgré ce qui précède, le présent bon aura priorité sur toute modalité différente ou additionnelle que le vendeur propose, y compris celles figurant sur une facture.
- 1.3 **Aucune modification** : Aucune modification apportée au présent bon ne lie les parties, à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par un représentant autorisé de chaque partie.

## 2. PRIX ET PAIEMENT

- 2.1 **Prix** : Le vendeur vend à AGILENT les biens (les « biens ») ou les services (les « services ») indiqués au recto du présent bon aux prix spécifiés. Les prévisions faites par AGILENT ont été formulées dans le but d'aider le vendeur et ne constituent nullement un engagement de la part d'AGILENT. Sauf si le contraire est prévu dans le présent bon, les prix ne comprennent ni le fret applicable, ni les droits.
- 2.2 **Taxes** : AGILENT est responsable des taxes de vente applicables, à condition que le vendeur ait présenté les renseignements ou les documents qui lui permettront de les recouvrer, s'il y a lieu. AGILENT doit ajouter ces taxes au paiement ou fournir au vendeur les renseignements ou documents pertinents prouvant qu'elle est exonérée du paiement de celles-ci. AGILENT n'a aucune autre obligation envers le vendeur concernant les taxes, droits prélèvements ou autres types d'imposition que le vendeur peut devoir payer en conséquence de la fourniture des biens ou des services.
- 2.3 **Système de commerce électronique**. Le Vendeur soumettra à AGILENT des factures exactes et détaillées relativement à tous les frais relatifs aux Marchandises ou aux Services. Le Vendeur établira un compte électronique de Vendeur par le biais de la plateforme Internet tierce éventuellement indiquée par Agilent, que le Vendeur utilisera pour soumettre ses factures et recevoir les bons de commande d'Agilent (le « Système de commerce électronique »). Le compte électronique de Vendeur sera établi dans les 30 jours de la présente Commande. Si Agilent possède d'ores et déjà un Système de commerce électronique applicable au présent Accord, l'utilisation du Système de commerce électronique est une obligation incontournable du Vendeur et Agilent ne réglera aucune facture qui ne serait pas soumise par le biais dudit Système de commerce électronique.
- 2.4 **Paiement** : A moins qu'a indiqué autrement sur la face de cette facture d'achat, le paiement est exigible quarante-cinq (45) jours après la dernière des situations suivantes à se produire : la réception par AGILENT d'une facture appropriée du vendeur ou la réception des biens ou services. AGILENT peut déduire de ce paiement toute somme que le vendeur lui doit.
- 2.5 **Non-acceptation** : Le fait qu'AGILENT effectue un paiement ne signifie pas qu'elle accepte les biens ou services et ne l'empêche pas de procéder à une inspection de ces biens ou services ou de faire valoir tout recours dont elle dispose.

## 3. EXPÉDITION ET LIVRAISON

- 3.1 **Modalités d'expédition** : Le vendeur doit expédier les biens selon le mode spécifié par AGILENT afin qu'il puisse respecter la ou les dates de livraison que celle-ci a indiquées au recto du présent bon de commande (la « date de livraison »). Si le vendeur expédie les biens selon tout autre mode, il doit payer toute hausse du fret en résultant. Sauf dans la mesure indiquée ci-après, les expéditions de biens seront effectuées FCA (*Incoterms 2010*) à partir du lieu d'expédition/d'exportation du vendeur et le titre, ainsi que les risques de perte ou de dommages, seront transférés du vendeur à AGILENT dès que le vendeur aura livré les biens au transporteur désigné au lieu d'expédition/d'exportation. Si AGILENT consent à payer le fret et les droits au titre du prix d'achat, les expéditions seront effectuées DDP (*Incoterms 2010*) et le titre, ainsi que les risques de perte ou de dommages, seront transférés du vendeur à AGILENT dès que le vendeur aura livré les biens à l'adresse inscrite par AGILENT dans la case « Envoyer à » figurant au recto du présent bon de commande.
- 3.2 **Coûts** : Sauf si le contraire est prévu dans le présent bon de commande, AGILENT prend en charge tous les frais d'expédition et de transport. Le vendeur prend en charge les frais relatifs à la manutention, à l'emballage, au chargement et à la livraison des biens au transporteur désigné, ainsi qu'au chargement des biens sur l'appareil de transport du transporteur.
- 3.3 **Emballage** : Le vendeur doit manutentionner et emballer les biens afin de les protéger contre toute perte ou tout dommage, et ce, conformément aux saines pratiques commerciales, aux spécifications d'AGILENT, à la réglementation gouvernementale (y compris celle applicable aux produits chimiques et aux marchandises dangereuses) et aux autres exigences applicables. Sans limiter la portée de la phrase qui précède, le vendeur doit utiliser des matériaux d'emballage, y compris des palettes, sans parasites, et se conformer à la réglementation applicable relative au matériel d'emballage en bois. Le vendeur doit utiliser du matériel d'emballage recyclé ou réutilisable et minimiser, autant que possible, l'utilisation de différents types de matériaux d'emballage. De plus, le vendeur doit se conformer aux exigences applicables concernant le recyclage, la réutilisation et le retour des emballages, et fournir à AGILENT, sur demande, des renseignements ou des documents prouvant cette conformité. Le vendeur est responsable des pertes ou des dommages découlant de son omission de manutentionner et d'emballer les biens de façon appropriée et conformément au droit. Relativement à ces pertes ou dommages, AGILENT n'est pas tenue de faire valoir ses droits contre le transporteur en cause. Dans chaque expédition, le vendeur doit inclure une liste des articles comportant ce qui suit : a) le numéro du présent bon; b) le numéro de pièce d'AGILENT; c) la quantité expédiée; et d) la date de livraison voulue. Les renseignements sur la liste des articles doivent être conformes à ceux figurant sur la facture du vendeur.
- 3.4 **Risque de manquement** : Le défaut de respecter la date de livraison indiquée au recto du présent bon constitue une contravention du présent bon. Le vendeur doit remettre à AGILENT un avis l'informant qu'il est possible que les services ne soient pas fournis ou que les biens ne soient pas expédiés à temps pour respecter la date de livraison. Si seulement une partie des biens peut être expédiée à temps pour respecter la date de livraison, le vendeur doit expédier cette partie des biens, à moins qu'AGILENT ne lui demande de fixer une autre date d'expédition. Si seulement une partie des services peut être fournie à la date de livraison, le vendeur doit fournir cette partie des services, à moins qu'AGILENT ne lui demande de fixer une autre date à cette fin. Les livraisons partielles sont considérées comme des livraisons en retard et ne seront considérées comme complètes que lorsque tous les biens et services auront été expédiés et tous les services fournis. Malgré ce qui précède, suivant un avis du vendeur indiquant qu'il est possible que les services ne soient pas fournis ou que les biens ne soient pas expédiés à temps pour respecter la date de livraison, AGILENT se réserve le droit de résilier le bon et tout bon subséquent, sans frais ni obligations.

- 3.5 **Expédition en retard** : Si, parce que le vendeur a fait défaut d'expédier les biens en temps voulu, il ne pourra respecter la date de livraison en raison du mode de transport spécifié, il doit expédier les biens par transport aérien ou selon tout autre mode qu'AGILENT juge acceptable, et doit payer toute hausse du fret en résultant.
- 3.6 **Expédition à l'avance** : Si AGILENT reçoit un bien expédié plus de trois jours ouvrables avant la date de livraison, elle peut soit le retourner soit repousser le traitement de la facture connexe jusqu'à la date de livraison.
- 3.7 **Biens non conformes** : Le vendeur est responsable des risques et des frais, notamment des frais de transport, liés à ce qui suit : a) au retour de tous les biens non conformes (au sens du paragraphe 6.1 ci-après) dans les expéditions et aux biens expédiés à l'avance qu'AGILENT retourne au vendeur; et b) à l'expédition à AGILENT par le vendeur de tous les biens réparés, remplacés et retravaillés.

## 4. CHANGEMENTS

- 4.1 **Changements ou annulations** : AGILENT peut, sans frais ni obligations, modifier ou annuler toute partie du présent bon, à condition qu'elle remette un avis au vendeur : a) relativement aux biens ou services personnalisés (c.-à-d. fournis exclusivement selon les spécifications d'AGILENT), au moins trente (30) jours civils avant la date de livraison; et b) relativement à tous les autres biens ou services, en tout temps avant l'expédition.
- 4.2 **Coûts réels** : Si AGILENT modifie ou annule toute partie du présent bon après les délais mentionnés précédemment, elle est responsable des coûts engagés par ricochet par le vendeur qui n'auraient pu être évités même avec des efforts raisonnablement déployés sur le plan commercial pour les réduire.
- 4.3 **Modifications apportées aux spécifications** : AGILENT peut, sans frais ni obligations, apporter des modifications à ses dessins et spécifications, lesquelles prennent effet sur remise d'un avis au vendeur, et ce, en tout temps avant l'expédition de biens correspondants ou la réception de services correspondants. Si pareil changement touche directement le prix ou le calendrier de livraison des biens ou des services, un rajustement équitable peut être fait, à condition que le vendeur présente une demande de rajustement par écrit dans les 30 jours de l'avis remis par AGILENT et avant l'expédition des biens ou la fourniture des services, et que le rajustement équitable soit étayé par un écrit signé par les représentants autorisés des deux parties. Si, après des efforts raisonnables et de bonne foi, les parties ne peuvent s'entendre sur le montant du rajustement, AGILENT peut, sans frais ni obligations, résilier le présent bon en ce qui a trait à tous les biens et services touchés.
- 4.4 **Aucun changement de procédé ou de conception** : Le vendeur ne doit apporter aucun changement au procédé ou à la conception qui touche les biens sans le consentement préalable écrit d'AGILENT.

## 5. QUALITÉ ET GARANTIE

- 5.1 **Contrôle de la qualité** : Le vendeur doit observer un programme de qualité réelle pour tous les biens et services conformément : a) à la dernière version des exigences relatives aux systèmes d'assurance de la qualité des fournisseurs (*Supplier Quality Systems Requirements DWG A-5951-1665-1*); et b) à toute spécification générale indiquée dans le présent bon ou par ailleurs fournie par AGILENT. Le vendeur doit fournir à AGILENT, sur demande, un exemplaire des documents concernant son programme de qualité et les essais connexes.
- 5.2 **Conformité, vices et priorités** : Le vendeur garantit que tous les biens et services : a) sont strictement conformes aux spécifications, critères de conception, descriptions, dessins, échantillons et autres exigences décrits ou mentionnés dans le présent bon ou fournis au vendeur; b) ne présentent aucun vice de conception, défectuosité du matériel ou erreur de fabrication; et c) sont libres de toute priorité, charge et autre réclamation relative à leur titre.

## MODALITÉS DU BON DE COMMANDE

5.3 Garantie quant à l'absence de contrefaçon : Le vendeur garantit que les biens et services ne portent ni ne porteront atteinte à aucune marque de commerce ni à aucun brevet, droit d'auteur, secret commercial ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

5.4 Garanties générales : Le vendeur garantit que : a) les biens sont neufs et ne renferment aucune pièce ni aucun élément usagé ou remis à neuf, à moins qu'AGILENT ne l'ait par ailleurs précisé ou approuvé; (b) Les biens sont fabriqués par ou pour le fabricant d'origine. c) que les produits et les résultats des services n'utilisent ou ne contiennent un quelconque gratuitiel (freeware), logiciel distribué (shareware) ou un logiciel libre (open source), sauf indication contraire ou approuvée par AGILENT; et d) les services seront fournis de façon professionnelle.

5.5 Durée des garanties : Les garanties du vendeur quant à la conformité, à l'absence de vices et à l'absence de priorités sont en vigueur pendant la plus longue des périodes suivantes : i) pendant la période de garantie habituelle du vendeur ou ii) pendant un an suivant la date d'acceptation des biens ou des services par AGILENT. Toutes les autres garanties fournies par le vendeur aux termes du présent bon conservent indéfiniment leurs effets.

## 6. BIENS ET SERVICES NON CONFORMES

6.1 Solutions d'AGILENT : Outre les recours indiqués à l'article 10 qui suit, si les biens ou les services sont défectueux ou s'ils ne sont pas par ailleurs conformes aux exigences du présent bon (les « biens non conformes » et les « services non conformes », respectivement), AGILENT peut : a) retourner les biens non conformes afin qu'ils soient réparés, remplacés ou retravaillés aux frais du vendeur; b) réparer elle-même les biens non conformes et recouvrer les frais raisonnables qu'elle a engagés auprès du vendeur; ou c) demander au vendeur de fournir à nouveau les services aux frais de ce dernier.

6.2 Délai pour se conformer : Si AGILENT retourne les biens non conformes, le vendeur doit retourner ces biens réparés, remplacés ou retravaillés au plus tard cinq jours ouvrables suivant le moment où ils ont été reçus d'AGILENT. Si AGILENT demande au vendeur de fournir à nouveau les services non conformes, le vendeur doit le faire dans les cinq jours ouvrables suivant l'avis d'AGILENT indiquant que les services sont défectueux ou ne sont pas conformes aux exigences du présent bon. La période indiquée au paragraphe 10.1 qui suit pour remédier au manquement ne s'applique qu'une fois à tout manquement mentionné au paragraphe 6.

6.3 Défaut de fournir des biens conformes : Si le vendeur fait défaut de retourner des biens réparés, remplacés ou retravaillés à AGILENT dans les cinq jours ouvrables de la réception de biens non conformes, peut résilier le présent bon de commande et peut le refuser, et le vendeur doit lui rembourser tous les coûts connexes qu'elle a payés. Si AGILENT refuse les biens non conformes, elle peut se procurer des biens de remplacement, selon les modalités et de la façon qu'elle juge appropriées. Le vendeur doit rembourser à AGILENT, sur demande, tous les coûts additionnels qu'elle a engagés pour acheter ces biens de remplacement.

6.4 Défaut de fournir à nouveau les services : Si le vendeur fait défaut de façon satisfaisante de fournir à nouveau les services dans les cinq jours ouvrables suivant un avis d'AGILENT, celle-ci peut se procurer des services de remplacement, selon les modalités et de la façon qu'elle juge appropriées. Le vendeur doit rembourser à AGILENT, sur demande, tous les coûts associés aux services payés par AGILENT parce qu'équitable dans de telles circonstances, et tous les coûts additionnels qu'AGILENT a engagés pour se procurer ces services de remplacement.

6.4 Retour après la durée de vie : Là où la loi l'exige, le vendeur doit accepter d'AGILENT, sans frais ni obligations pour celle-ci, tout article inclus dans les

biens ou leur emballage dont le fret de retour a été payé d'avance par AGILENT.

## 7. LICENCE

7.1 Octroi de licences : Si les biens comprennent des logiciels, le vendeur octroie à AGILENT une licence mondiale, non exclusive et sans redevance lui permettant d'utiliser, d'importer, de reproduire et de distribuer ces logiciels en code exécutable à des fins internes directement ou intégrés dans ses produits. Le vendeur octroie également à AGILENT une licence mondiale, non exclusive et sans redevance lui permettant d'utiliser, d'importer, de distribuer et d'offrir en vente des copies des logiciels achetés encore sous leur emballage de plastique initial. Si les biens comprennent des documents, le vendeur octroie à AGILENT une licence mondiale, non exclusive et sans redevance lui permettant d'utiliser, de reproduire, de distribuer et de préparer des œuvres dérivées à son propre nom grâce aux documents fournis par le vendeur. AGILENT peut reproduire ces documents sans le logo du vendeur ni aucune autre mention de leur source, à condition que des avis de droit d'auteur soient apposés sur tous les exemplaires des documents et, par les présentes, le vendeur renonce à tous les droits moraux ayant trait à ces documents, et fait en sorte qu'il y ait pareille renonciation. Ces droits relatifs aux logiciels et aux documents profitent : a) aux tiers qui utilisent et reproduisent les biens aux fins internes d'AGILENT; et b) aux tiers qui sont des réseaux de distribution.

## 8. INDEMNISATION, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INFORMATION CONFIDENTIELLE

8.1 Propriété intellectuelle dans les résultats de Services

8.1.1 «propriété intellectuelle» ou «IP» désigne toutes inventions, brevets (y compris et non limité aux applications, divisions, réémissions, réexaminations, extensions des termes, prolongations, et tous ses homologues étrangers), œuvres de création, droits d'auteur (y compris et non limités aux enregistrements, applications et produits dérivés), marques commerciales (y compris, et non limités aux marques de service, habillage commercial, et autres marques identifiant une partie ou ses produits), dessins, procédés, travaux de masquage, secrets commerciaux, noms de domaine, propriété des informations techniques et autres informations similaires de propriété tangible et incorporels, qu'ils soient ou non enregistrés ou non enregistrables.

8.1.2 «propriété intellectuelle préexistante» désigne la propriété intellectuelle conçue ou mise au point avant ou indépendamment de l'exécution du présent bon de commande. Le fournisseur conserve tout droit, titre et intérêt de et pour toute propriété intellectuelle préexistante. Le Fournisseur n'utilisera aucune propriété intellectuelle préexistante dans le cadre du présent bon de commande sans avoir obtenu au préalable, les droits nécessaires auprès du propriétaire afin de permettre au Fournisseur de se conformer pleinement aux dispositions du présent bon de commande.

8.1.3 Le Fournisseur s'engage à céder et à transférer à AGILENT et le fait irrévocablement l'ensemble de ses propriétés intellectuelles mondiales dans et de tous les résultats de services. Aux seuls frais d'AGILENT le Fournisseur doit exécuter tous documents et prendre toutes les mesures supplémentaires qu'il est raisonnablement demandé par AGILENT pour parfaire, enregistrer et immatriculer une telle cession.

8.1.4 Le Fournisseur concède à AGILENT une licence non exclusive, mondiale, libre de redevance, irrévocable, perpétuelle, cessible avec droit de sous-licencier toute IP préexistante dans la mesure nécessaire à la pleine jouissance d'AGILENT et l'exploitation commerciale des résultats de Services comme raisonnablement envisagée par le bon de commande.

8.1.5 Indemnisation : Le vendeur convient d'indemniser AGILENT, ainsi que les membres de son groupe, ses filiales, ses ayants droit, ses sous-entrepreneurs et ses clients et d'assurer leur défense, à l'égard des réclamations, pertes,

demandes, dommages, responsabilités, coûts, frais (y compris les honoraires des avocats), obligations, causes d'action, poursuites ou blessures de quelque nature que ce soit découlant de tout manquement ou manquement allégué à l'une des garanties qu'il donne ou tout acte ou omission du vendeur dans l'exécution du présent bon de commande.

8.2 Services et biens contrefaits : Sans limiter les recours qui précèdent, si AGILENT ne peut utiliser un bien ou recevoir un service en raison de la violation ou de la contrefaçon réelle ou alléguée d'un brevet, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur, d'un secret commercial ou de tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers (collectivement appelés les « produits contrefaits »), le vendeur doit, à ses frais, faire de son mieux pour acquérir le droit qui permettra à AGILENT de continuer à utiliser ou à recevoir le produit contrefait, sinon, il doit, à ses frais : a) remplacer le produit contrefait par un service ou un bien non contrefait (selon le cas), sans diminution des caractéristiques fonctionnelles; b) modifier le produit contrefait afin qu'il ne soit plus contrefait; ou c) s'il ne peut remplacer ou modifier le produit contrefait, rembourser intégralement à AGILENT les coûts qu'elle a engagés pour le produit contrefait et lui rembourser, sur demande, tous les coûts additionnels qu'elle a engagés pour d'acquérir les biens ou services de remplacement.

8.3 Enlèvement des marques de commerce d'AGILENT : À moins qu'AGILENT ne le précise ou ne l'approuve par ailleurs, le vendeur doit enlever le nom, les marques de commerce, les noms commerciaux, les emblèmes, les numéros de pièces, les symboles ou les patrons décoratifs de tous les biens qu'AGILENT refuse ou retourne ou qui ne lui ont pas été vendus ou expédiés.

8.4 Information confidentielle : Sauf dans la mesure de ce qui est nécessaire pour fournir des biens ou des services aux termes du présent bon ou si AGILENT donne par ailleurs des directives en ce sens, le vendeur ne doit pas utiliser ou divulguer les renseignements confidentiels d'AGILENT. Les renseignements confidentiels comprennent les renseignements qu'AGILENT désigne comme confidentiels, les renseignements ou les données sur les biens d'AGILENT (notamment, les renseignements sur ces biens ayant trait à leur découverte, invention, amélioration, mise au point, fabrication et vente, ainsi qu'aux recherches effectuées pour ceux-ci) ou ses activités commerciales en général (notamment les coûts, les prévisions, les profits, les méthodes de fixation des prix et les procédés), les renseignements obtenus en accédant aux systèmes de ressources d'information d'AGILENT (les « systèmes d'information »), ce qui comprend les ordinateurs, les réseaux et les boîtes vocales, ainsi que les autres renseignements dont la nature est telle qu'une personne raisonnable devrait les considérer comme confidentiels.

8.5 Accès restreint aux systèmes d'information : Concernant l'accès du vendeur aux systèmes d'information d'AGILENT, seul le personnel autorisé par AGILENT aura le droit d'accéder aux systèmes qu'elle aura spécifiés, et ce, pendant les périodes qu'elle aura fixées; en outre, ce droit d'accès est assujéti aux politiques de protection de l'information d'AGILENT. Aucun autre droit d'accès n'est accordé. Le vendeur garantit qu'il se conformera à ces obligations et que le droit d'accès accordé aux termes des présentes ne nuira pas à l'intégrité ni à la disponibilité des systèmes d'information d'AGILENT. AGILENT peut effectuer une vérification auprès du vendeur afin de s'assurer de sa conformité. Le vendeur garantit que chaque employé, représentant ou sous-entrepreneur qui effectue des travaux aux termes du présent bon a été informé des obligations mentionnées aux présentes et a accepté d'être lié par celles-ci.

## 9. RESPECT DES LOIS, RÈGLES ET RÈGLEMENTS

9.1 Conformité en général : Le vendeur doit respecter les lois, règles et règlements applicables. Sans limiter la portée de la phrase qui précède, le vendeur garantit ce qui suit :

9.1.1 Respect de l'environnement : Tous les biens et leur emballage sont conformes aux lois, règles et règlements applicables en matière de santé, de

## MODALITÉS DU BON DE COMMANDE

- sécurité et de respect de l'environnement, notamment les spécifications générales relatives à l'environnement (*The General Specification for the Environment (GSE) DWG A-5951-1745-1*).
- 9.1.2 **Substances chimiques** : Chaque substance chimique contenue dans les biens fait partie de la liste des substances chimiques dressée et publiée par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis en vertu de la loi intitulée *Toxic Substances Control Act* et toutes les fiches techniques des substances dangereuses, ainsi que les autres renseignements sur le contenu des produits, doivent être fournis à AGILENT avant l'expédition des biens ou en même temps, et doivent être complets et précis. Le vendeur doit fournir, sur demande, des renseignements sur la composition chimique des produits afin que soit vérifiée sa conformité aux restrictions applicables relatives au contenu chimique des produits.
- 9.1.3 **Classification des substances** : Les biens ou leurs composants ne contiennent aucune « substance de catégorie I » ou « substance de catégorie II » au sens de *Class I substance* et de *Class II substance*, respectivement, suivant les lois américaines, notamment à l'article 7671 du titre 42 du USC, tel qu'il est actuellement en vigueur ou qu'il sera modifié par la suite, ou n'ont pas été fabriqués suivant un procédé utilisant une « substance de catégorie I » ou une « substance de catégorie II » au sens de *Class I substance* et de *Class II substance*, respectivement, suivant les lois américaines, notamment au sous-alinéa 7671j (d) (2) du titre 42 du USC, tel qu'il est actuellement en vigueur ou qu'il sera modifié par la suite.
- 9.1.4 **Attestation sur les factures** : À titre de condition préalable au paiement d'une facture, le vendeur doit, sur demande, ajouter l'attestation suivante sur chaque facture : « Nous attestons que les produits livrables conformément au marché énumérés aux présentes ont été fabriqués en conformité avec toutes les exigences applicables des articles 6, 7 et 12 de la loi américaine intitulée *Fair Labor Standards Act*, dans sa version modifiée, et des règlements et ordonnances du *Department of Labor* des États-Unis adoptés ou rendues en vertu de l'article 14 de celle-ci. En outre, nous attestons que tout autre produit livrable conformément au marché est fabriqué en conformité avec les mêmes exigences. »
- 9.1.5 **Réglementation en matière d'approvisionnement** : Si les biens et les services sont vendus par AGILENT aux termes d'un contrat ou d'un sous-contrat conclu avec le gouvernement américain, les règles applicables en matière d'approvisionnement devant être ajoutées aux contrats ou aux sous-contrats en vertu de la législation et de la réglementation des États-Unis s'appliquent au présent bon.
- 9.1.6 C-TPAT : Dans le cadre de la fourniture de biens et de services à AGILENT, le vendeur doit se conformer au Programme du partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT) ou aux normes de sécurité équivalentes de la chaîne d'approvisionnement. À la demande d'AGILENT, le vendeur doit prouver sa conformité en fournissant à AGILENT une accréditation au programme.
- 9.1.7 Responsabilité environnementale et sociale : Le fournisseur doit se conformer au Code de conduite relatif à la Responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs d'AGILENT (consulter le site [http://www.agilent.com/environment/Supplier\\_ESR\\_Code\\_of\\_Conduct.pdf](http://www.agilent.com/environment/Supplier_ESR_Code_of_Conduct.pdf))
- 9.2 **Autres exigences** : AGILENT aura le droit, sur demande raisonnable, d'examiner les processus, livres comptables, registres et pratiques comptables du Vendeur, ainsi que son respect du Code de conduite des fournisseurs d'AGILENT pour toute transaction liée à cette Commande, jusqu'à cinq (5) ans après livraison des Biens et/ou Services. Le Vendeur tiendra à jour des registres complets, comprenant entre autres les coûts de tous les matériaux et services achetés, le travail donné en sous-traitance à des tiers et tous les coûts de personnel. Tous les registres seront tenus à jour conformément aux PCGR (principes comptables généralement reconnus) ou normes comptables
- similaires et d'une manière à pouvoir être aisément vérifiés. Ne pas fournir de tels registres à la demande d'AGILENT sera considéré comme une violation substantielle des termes de cette Commande.
- 10. MANQUEMENT**
- 10.1 **Manquement de la part du vendeur** : Si le vendeur manque à une disposition du présent bon, AGILENT peut le résilier en totalité ou en partie, à moins que le vendeur ne remédie au manquement dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'avis de manquement d'AGILENT.
- 10.2 **Définition de « manquement »** : Aux fins du paragraphe 10.1 qui précède, l'expression « manquement » comprend : a) toute procédure, volontaire ou involontaire, de faillite ou d'insolvabilité prise par ou contre le vendeur; b) la nomination, avec ou sans le consentement du vendeur, d'un séquestre ou d'un cessionnaire au profit des créanciers; c) l'omission du vendeur de fournir à AGILENT, sur demande, une promesse raisonnable quant aux résultats; ou d) toute autre omission de la part du vendeur de se conformer au présent bon.
- 10.3 **Résiliation** : Si AGILENT résilie le présent bon en totalité ou en partie comme il est mentionné précédemment, elle peut se procurer, selon les modalités et de la façon qu'elle juge appropriées, des biens ou des services de remplacement, et le vendeur doit rembourser à AGILENT, sur demande, tous les coûts additionnels qu'elle a engagés pour acquérir ces biens ou services de remplacement.
- 10.4 **Droits et recours** : Les droits et les recours accordés à AGILENT en vertu du présent bon s'ajoutent aux autres droits et recours prévus en droit (ou en équité) et ne les limitent ni ne les touchent.
- 11. EXIGENCES RELATIVES AUX IMPORTATIONS ET AUX EXPORTATIONS**
- 11.1 **Conformité en général** : Le vendeur doit se conformer à toutes les exigences applicables en matière d'importation et d'exportation et doit fournir à AGILENT, sur demande, les renseignements ou les documents prouvant sa conformité, ainsi que les autres renseignements ou documents dont AGILENT a besoin pour se conformer aux exigences applicables à la réception des biens. Sans limiter la portée de la phrase qui précède, le vendeur garantit ce qui suit :
- 11.1.1 **Attestation** : À la demande d'AGILENT, le vendeur doit lui fournir une attestation appropriée indiquant le pays d'origine des biens, attestation qui respectera les exigences : a) des autorités douanières du pays destinataire; et b) de la réglementation applicable aux permis d'exportation, notamment celle des États-Unis.
- 11.1.2 **Indications requises** : Le pays d'origine doit être indiqué sur les biens (ou sur le conteneur s'il n'y a pas suffisamment d'espace sur les biens ou s'ils font l'objet d'une dispense à cette fin).
- 11.1.3 **Facture commerciale** : Le vendeur doit remettre une facture commerciale sur laquelle les renseignements suivants, entre autres, doivent figurer : le numéro de la facture, la date de la facture, le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom et l'adresse du vendeur (si ces données diffèrent de celles de l'expéditeur), le nom et l'adresse du destinataire, le nom et l'adresse de l'acheteur (si ces données diffèrent de celles du destinataire), une description détaillée des biens, le numéro de modèle, les numéros de pièces d'AGILENT, le numéro de série des biens (s'ils sont numérotés en série), le numéro du tarif douanier harmonisé (TDH) attribué à AGILENT pour le pays de destination, le numéro du bon, le numéro de boîte, le nombre total de boîtes, le poids total des boîtes (en kilogrammes), le pays d'origine, la quantité évaluée selon le poids et la mesure du pays où les biens sont expédiés, le prix unitaire de chaque bien, la valeur de toute aide aux douanes, le montant total de la facture, la devise de la facture, le type de facture, les modalités de vente selon les *Incoterms 2010*, le nom du transporteur et le numéro du
- connaissance. La facture doit être présentée dans la langue du pays où les biens sont expédiés.
- 11.2 **Importateur attiré** : Si les biens sont importés, le vendeur doit, autant que possible, permettre à AGILENT d'être l'importateur attiré, à moins qu'AGILENT ne précise ou n'autorise le contraire. Si AGILENT n'est pas l'importateur attiré et que le vendeur obtienne un remboursement de douane pour les biens, il doit fournir à AGILENT, sur demande, les renseignements et les documents requis par les autorités douanières du pays destinataire pour prouver l'importation et transférer le remboursement à AGILENT.
- 12. DIVERS**
- 12.1 **Non-cessibilité** : Le vendeur ne doit pas céder ses droits ou obligations sans le consentement préalable écrit d'AGILENT. Les tentatives de délégation ou de cession n'ont aucun effet.
- 12.2 **Renonciation** : La renonciation à une modalité du présent bon doit être faite par écrit. La renonciation à une modalité ne doit pas être interprétée comme une renonciation à toute autre modalité ni comme une renonciation à tout manquement ultérieur à cette même modalité.
- 12.3 **Droit applicable** : Sans tenir compte des règles de droit international privé, le présent bon doit être interprété et régi conformément aux lois de l'État ou du lieu de l'adresse « Envoyer à » qu'AGILENT a inscrite au recto du présent bon de commande. Par les présentes, le vendeur reconnaît la compétence des tribunaux de cet État ou de ce lieu.
- 12.4 **LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ** : DANS TOUTE LA MESURE PERMISE EN DROIT, À MOINS QUE LE CONTRAIRE NE SOIT EXPRESSÉMENT PRÉVU, L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE NATURE CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE OU PAR AILLEURS FONDÉS SUR UNE AUTRE THÉORIE DU DROIT. MALGRÉ CE QUI PRÉCÈDE, LE VENDEUR EST RESPONSABLE DES DOMMAGES DE TOUTE NATURE AUX TERMES DES ARTICLES 8 ET 9 QUI PRÉCÈDENT AINSI QUE POUR LES DEMANDES DE LÉSIONS CORPORELLES OU DÉCES
- 12.5 **Rapports non restrictifs** : Aucune disposition du présent bon ne peut être interprétée comme empêchant AGILENT de fabriquer, de distribuer ou de commercialiser des biens ou des services semblables à ceux fournis aux termes du présent bon ou de les acheter de tiers.
- 12.6 **Autonomie des dispositions** : Si une autorité compétente déclare qu'une des modalités ou dispositions du présent bon est invalide ou inopposable, elle est interprétée, limitée ou, au besoin, supprimée de façon à ne plus être invalide ou inopposable, et les autres dispositions du présent bon conservent leur plein effet.
- 12.7 **Assurances**. Lors de la fourniture de services à AGILENT, le vendeur devra garantir et maintenir les assurances relatives à la responsabilité civile envers les tiers pour dommages corporels (blessures) et pour dégâts matériels en quantité suffisante pour protéger AGILENT en cas de tels blessure ou dommage, ce en conformité avec toutes les lois, règlements ou ordonnances. Le vendeur sera en outre responsable de maintenir ces types et limites additionnels de d'assurance comme c'est la coutume pour une société de taille similaire et opérations similaires au vendeur dans la ou les juridictions dans lesquels les opérations du vendeur ont lieu.